



Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire des délégués du 5 juin 2024 Salle communale à Bossonnens

Présents

Délégués des communes du district de la Veveyse

Attalens	Besse Roland, Hermann Vincent, Menoud Laurent, Preisig Rahel
Bossonnens	De Preux Magalie, Jourdan Jérôme, Martin Yves
Châtel-St-Denis	Allaman Jérôme, Bavaud Thierry, Pilloud François, Tille Nicole
Granges	Dorthe Stéphane
Remaufens	Dorthe Stéphane, Konan Paul
St-Martin	Borer Cédric, Débois Georges-Henri
Semsaies	Da Costa Patricia
Le Flon	Cardinaux Christian, Gillard Jean
La Verrerie	Grandjean Pascal, Vial Thierry

Membres du Comité directeur (CD)

Castelberg Kimberly, Dougoud Claudia, Dutoit Stéphane, Fahrni Marc, Gothuey Sandra, Jacquiard Loïc, Monnard Aloïne, Mesot Roland, Savoy Eliot

Directeur général du RSSV

Gauderon Renaud

Invités

Dumas Carole, directrice administration et finances
Ruffieux Emeric, directeur RH
Schneuwly Jérôme, directeur de site Maison St-Joseph

Excusés

Délégués des communes du district de la Veveyse

Attalens	Jolivet Françoise, Perroud Béatrice, Perroud Pierre-Alain,
Bossonnens	
Châtel-St-Denis	Ducrot Charles, Honneger Chantal, Maillard Daniel
Granges	De Sousa Catherine, Varone Christine
Remaufens	Herrera Patricio
St-Martin	
La Verrerie	
Le Flon	

Membres du Comité directeur (CD)

Figini Daniel

Invités

Iriarte Colette, cheffe de secteur ASDV
Lazic Biljana, directrice de site Home Le Châtelet
L'Homme Patrick, chef de service du Service officiel des curatelles
Maillard Robatel Séverine, cheffe de service Consultation parents-enfants
Pereira Florence, cheffe de secteur ASDV
Vienne Jérémie, chef de service des immeubles
Beaud Catherine, BDO SA
Cretton Mathieu, Archi-DT
Cornet Thibaut, Archi-DT

Présence de la Presse

La Liberté : Sanchez Stéphane - La Gruyère : Christen Thomas

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée par le président de l'assemblée, M. le Préfet
 2. Désignation des scrutateurs
 3. Approbation du PV de l'Assemblée générale du 22 février 2024
 4. Comptes 2023
 - a. Présentation du compte de résultat et de gestion
 - b. Présentation du compte des investissements
 - c. Présentation du bilan
 - d. Rapport de l'organe de révision
 - e. Préavis de la Commission financière
 - f. Discussion
 - g. Approbation
 5. Démissions et élections
 6. Divers
 - a. Avancée des travaux
-

1. Ouverture de l'assemblée par le président de l'assemblée, M. le Préfet

Monsieur le Préfet François Genoud, Président de l'assemblée, souhaite la plus cordiale bienvenue à tous les délégué.e.s, aux membres du Comité directeur, aux chef.fe.s de service, aux collaborateurs.rices, aux invité.e.s et aux membres de la presse. Il indique que le Président du Comité directeur, M. Marc Fahnri, nous rejoint.

Monsieur le Président remercie particulièrement la commune hôte de Bossonnens et passe la parole à M. Jérôme Jourdan. M. Jourdan souhaite la bienvenue à toutes et tous et informe qu'un apéritif est offert au terme de cette assemblée.

Monsieur le Président indique que plusieurs délégué.e.s se sont excusés pour cette assemblée.

Monsieur le Président mentionne que les présences et absences sont mentionnées sur la liste prévue à cet effet. Toutes les communes sont représentées : **41** bulletins de vote ont été distribués, majorité absolue à **21**.

→ Aucune remarque n'ayant été formulée relative à l'ordre du jour et la convocation, le Président déclare l'assemblée apte à délibérer.

2. Désignation des scrutateurs

Messieurs Stéphane Dorthe sont désignés scrutateurs.

→ Cette proposition est acceptée par l'assemblée et les scrutateur.rice.s.

3. Approbation du PV de l'Assemblée des délégués générale du 22 février 2024

→ A l'unanimité, le procès-verbal est approuvé par l'assemblée.

4. Comptes 2023

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Directeur afin de présenter les comptes.

a. Présentation du compte de résultat et de gestion

Monsieur le Directeur commence en présentant le tableau des montants à charges des Communes.

Services

En milliers CHF

Administration générale	1'357
Centre de coordination	274
ASDV	1'888
Consultation parents-enfants	116
Curatelles	401
Indemnités forfaitaires	582
Maison St-Joseph	1'047
Home Le Châtelet	746
Total	6'411

Monsieur le Directeur présente ensuite les écarts principaux au budget 2023 par service.

Administration générale

En milliers CHF

Comité de direction	-34
Autres charges du personnel (<i>formation – frais généraux</i>)	-25
Prestations de tiers (conseil externe)	-28

Dans le poste « autres charges du personnel », il est calculé chaque année 0.5% de l'entier de la masse salariale pour des frais de formation.

S'agissant des prestations de tiers, il avait été mis un montant conséquent au budget vu la pénurie de personnel compétent, notamment dans le domaine des soins. Ce montant avait donc été mis au budget afin de pouvoir proposer des contrats à durée indéterminée à des employé.e.s provenant d'entreprises intérimaires.

Immeubles

En milliers CHF

Entretien des bâtiments	76
Amortissements installations	317
Produits des locations	-31

Le budget a été sous-évalué. Dans le compte de charges de l'entretien des bâtiments, des montants imprévus ont été engagés liés à des dégâts d'eau, en partie contrebalancés par des remboursements d'assurance.

S'agissant de l'amortissement des installations, l'écart est dû à l'amortissement complet du crédit de déménagement, sur conseil de la fiduciaire et en accord avec les membres de la Commission Administration et Finances.

Les produits des locations n'ont pas été aussi élevés que prévu, vu certains espaces non loués durant la rénovation ainsi que des baisses de loyer accordées aux locataires suite à de nombreuses nuisances non prévues dues aux travaux.

Service des curatelles

En milliers CHF

Charges du personnel	-20
Produits du service des curatelles	17

Pour les charges du personnel, une provision pour les heures supplémentaires et la variation ont été passées. De plus, la dotation n'était pas pleine durant une période.

Monsieur le Directeur rappelle que le RSSV n'a pas de contrôle sur le montant des prestations facturées, il s'agit donc d'une estimation au budget.

Maison St-Joseph

En milliers CHF

Taux d'occupation : 97.7%	
EPT utilisés 63.32 ; dotation à l'équilibre (-0.42 EPT)	
Charges du personnel (y.c. variation HS)	-497
Autres charges du personnel (formation, FG)	-57
Amortissements du Patrimoine administratif	-122
Taxes pour EMS (taux d'occupation supérieur)	109

Monsieur le Directeur relève l'excellente maîtrise de la dotation et adresse ses félicitations à la Maison St-Joseph.

S'agissant des charges de personnel, Monsieur le Directeur indique une baisse des heures supplémentaires (provisions). Il précise également que les remboursements des assurances (indemnités journalières) ne sont jamais calculées au budget, ce qui représente 193K pour 2023.

Une augmentation de la facturation des taxes pour EMS est intervenue, vu le taux d'occupation plus haut qu'initialement prévu au budget (97%).

Home Le Châtelet

En milliers CHF

Taux d'occupation : 99.6%	
EPT utilisés 54.35 ; sous dotation de -0.46 EPT	
Charges du personnel	-777
Charges de matériel et marchandises	-89
Prestations de tiers (dont temporaire)	110
Amortissements du Patrimoine administratif	111
Dissolution de subventions d'investissement	-119
Taxes et pension pour EMS	138

Monsieur le Directeur félicite également le Home Le Châtelet pour la maîtrise de la dotation.

Les charges du personnel ont été moins élevées vu un remboursement des assurances (indemnités journalières) de 266K. Il relève une augmentation des heures supplémentaires de 102K (provisions). En effet, une sous dotation au niveau du

tertiaire s'est fait ressentir durant plusieurs semaines et de nombreuses infirmières et ASSC ont dû adapter leurs horaires.

Les charges de matériel et marchandises ont été moins élevées que prévues, notamment à hauteur de -39K pour l'alimentation et -29K pour le matériel médical, vu le stock déjà constitué.

Les prestations de tiers concernent des engagements temporaires par le biais d'agences. Monsieur le Directeur précise qu'il peut arriver que le SPS entre en matière pour tenir compte de ces charges lors du décompte annuel.

S'agissant de la dissolution de subventions d'investissements, ce poste concerne l'amortissement de la subvention reçue pour le bâtiment de 115K ainsi que la subvention de la loterie romande pour le véhicule de 3K.

Une augmentation de la facturation des taxes pour EMS est intervenue, vu le taux d'occupation plus faut qu'initialement prévu au budget (97%).

Aide et soins à domicile

En milliers CHF

Charges du personnel (EPT 38.50 vs 41.25 au budget)	-325
Autres charges du personnel	-15
Matériel	-15
Frais de déplacement	-7
Produits d'exploitation (dont soins, conseils, évaluations)	-213

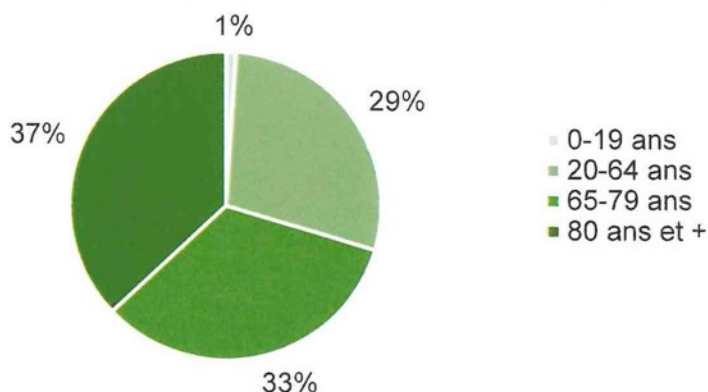
Monsieur le Directeur indique que pour ce service, un document de planification est transmis par la DSAS qui détermine le nombre d'EPT. Lors de l'élaboration du budget, cette tendance est suivie. Toutefois, des engagements ne vont pas nécessairement être effectués si cela n'est pas nécessaire.

Les autres charges du personnel sont moins élevées car il n'a pas été fait appel à des agences temporaires.

Les achats de matériel ont été moins importants car un certain stock avait été constitué.

Les produits d'exploitation sont moins conséquents que prévu au vu du fait que moins de prestations ont été donnés.

Les ratios d'âge des patients sont sensiblement les mêmes que les années précédentes.



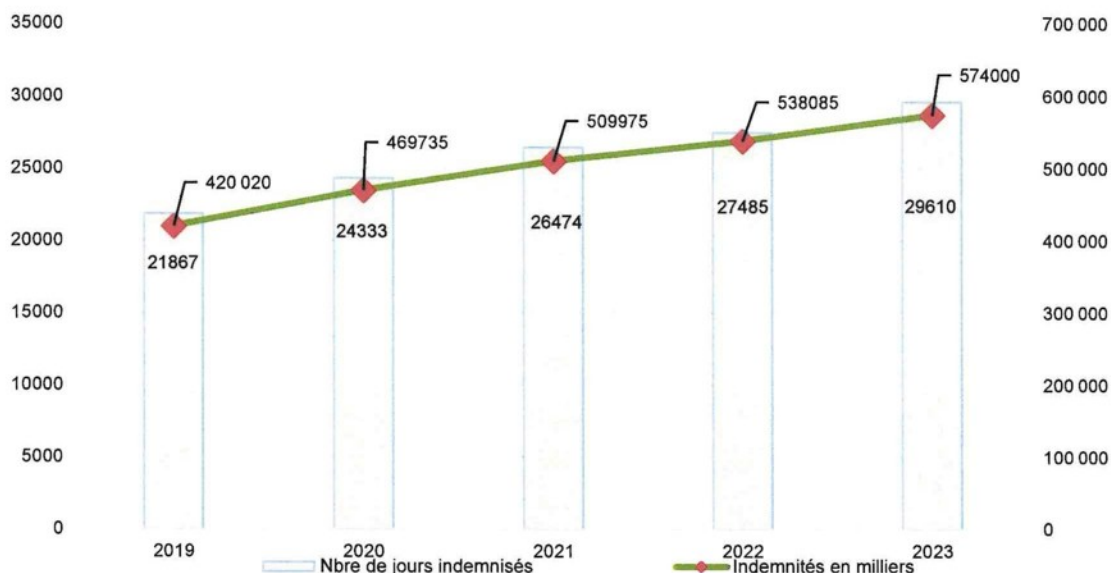
Indemnités forfaitaires

En milliers CHF

Indemnités forfaitaires (29'610 jours -> +7,7%)

38

Monsieur le Directeur indique que l'établissement du budget s'agissant des indemnités forfaitaires n'est jamais un exercice facile. En effet, cela dépend des dossiers et des demandes.



Coordination

En milliers CHF

Charges de salaire

-51

Frais financiers hors district

4

L'écart des charges de salaire est expliqué par une absence maladie longue. Les deux directeur.trice.s des homes ont pallié à cette absence et ont géré le service de coordination jusqu'à la fin de l'année 2023.

Les frais financiers concernant les veveysan.ne.s qui ne sont pas en Veveyse mais dans des instituts d'autres districts ou cantons.

Consultation parents-enfants

En milliers CHF

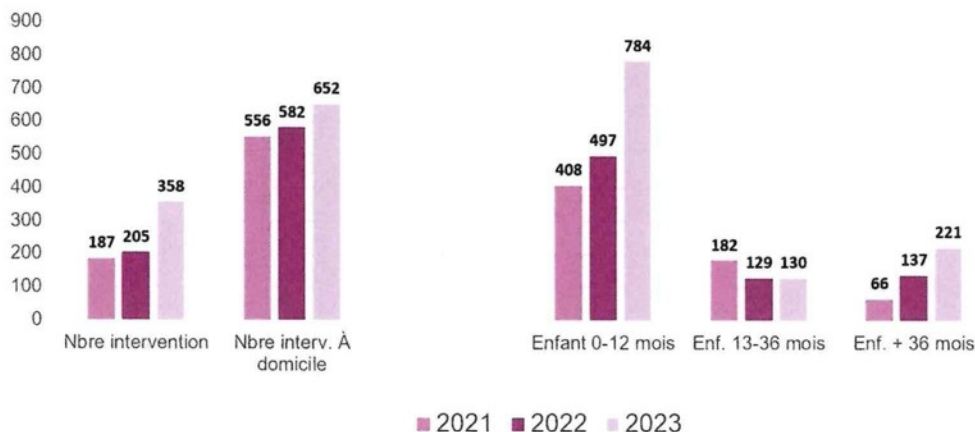
Charges

-6

Produits (dont cours)

-6

Répartition des activités 2021-2023



Monsieur le Directeur récapitule les montants qui seront remboursés aux Communes.

Situation au 31.12.2023 vis-à-vis des communes

Administration générale	105'374	Trop perçu	
Service officiel des curatelles	58'088	Trop perçu	
EMS Maison St-Joseph	611'873	Trop perçu	
EMS Home Le Châtelet	287'729	Trop perçu	
Aide et soins à domicile	348'422	Trop perçu	
Indemnités forfaitaires	36'480	A facturer	
Coordination	68'762	Trop perçu	
Consultation parents-enfants	6'447	Trop perçu	
Total	1'450'215	Trop perçu	
Contributions	Comptes	Budget	Différence
	2023	2023	
Subventions communales (y.c. EMS)	6'411'433	7'861'648	1'450'215

b. Présentation du compte des investissements

Clôturés (montants non utilisés)

Remplacement centraux téléphoniques (crédit 100K)	141.50
Appel malade Home le Châtelet (crédit 240K)	4'035.05

Ouverts (disponible restant ouvert)

Transformation immeuble	3'432'638.94
Crédits études transformation	24'642.00
Déménagement et cabinets médicaux	71'972.20
PAD Coula/Misets (ancien SIRIUS)	38'000.00
Parc informatique	43'331.35
Panneaux solaires siège RSSV	57'560.10
Parking Maison St-Joseph	115'000.00
Etude PAD Sirius	504'527.20
Ameublement RSSV	18'123.90

Chauffage à distance Maison St-Joseph	125'000.00
Appel malade Maison St-Joseph	250'000.00
Transfert d'indice	55'000.00

Monsieur le Directeur précise que dans le rapport de gestion qui a été envoyé, au point 5.4 page 25, le tableau récapitulatif de la participation des communes mentionnant un total de 6'489'238.57 concerne l'année 2022 et non 2023. Il n'y a donc pas lieu d'en tenir compte.

c. Présentation du bilan

Actif		Passif	
Disponible	3'059'461	Engagements courants	693'524
Débiteurs	3'175'929	Engagements fin. CT	2'856'125
Actifs transitoires	105'009	Passifs transitoires	260'836
Stock	61'332	Provisions à court terme	2'852'053
Placements financiers	200	Dettes à long terme	42'126'380
Immobilisations corp.	585'473	Engagements fin. spéc.	97'672
Créances fin. spéciaux	600'094	Capital propre	10'093'177
Patrimoine admin.	51'392'269		
Total des actifs	58'979'767	Total des passifs	58'979'767

d. Rapport de l'organe de révision

Ce rapport a été transmis préalablement avec l'ordre du jour. Aucune remarque n'est formulée sur celui-ci par l'assemblée.

e. Préavis de la Commission financière

Christine Varone, Président de la Commission financière, étant absente, Jérôme Allaman fait lecture du rapport.

Les membres de la Commission financière ont reçu les documents concernant les comptes du RSSV le 13 mai 2024. La Commission financière s'est réunie dans les locaux du RSSV en date du 22 mai 2024. Au cours de cette séance, M. Renaud Gauderon, Directeur, Mme Carole Dumas, responsable des finances, et M. Roland Mesot, membre du Comité directeur, ont parcouru les comptes avec la Commission, qui a ensuite établi son préavis le 29 mai 2024.

La Commission financière tient à remercier la direction, le comité, et la responsable des finances, pour la qualité des explications et des documents qui ont été fournis à la Commission, ainsi que pour la précision des réponses apportées aux questions qui ont été posées. La Commission relève la précision et l'exhaustivité du rapport sur les comptes 2023, établi conformément aux directives MCH2.

Préavis

1. Comptes de résultats et des investissements :

La Commission financière salue le bon résultat de cet exercice 2023, avec des comptes qui bouclent sur un excédent de charges de CHF 175'031.54, résultat qui a

pu être atteint notamment grâce à des versements du Service de la prévoyance sociale pour un total de CHF 489'332.35 en lien avec la période covid.

L'exercice permet de rembourser le montant de CHF 1'450'214.78 aux communes de la Veveyse, les acomptes ayant été déterminés sur la base du budget.

La Commission financière relève que le résultat analytique des homes présente des bénéfices de CHF 292'818.67 et que l'immeuble RSSV présente quant à lui un déficit de CHF 467'850.21.

Pour pallier le manque de personnel, le recours à des agences temporaires a été nécessaire, entraînant des dépenses supérieures au budget.

Quant au compte des investissements, la Commission financière n'a pas de commentaire particulier à ajouter. L'essentiel des investissements concerne la transformation de l'immeuble RSSV à hauteur de CHF 5'220'363.57.

Par rapport au système de contrôle interne, l'organe de révision mentionne son existence, à l'exception du processus IT qui doit encore être formalisé.

→ Sur la base de ces considérations, la Commission financière donne pour ce message un **préavis favorable** à l'unanimité.

f. Discussion

✎ Christian Cardinaux relève que dans le rapport de gestion en page 21, point 4.120 concernant la Maison St-Joseph, il est indiqué que le correctif des comptes 2022 à l'heure du bouclage n'est toujours pas transmis par le SPS. Il demande ce qui peut être mis en œuvre afin de ne pas avoir deux exercices en attente du correctif.

Monsieur le Directeur répond qu'actuellement, ce problème concerne l'intégralité des EMS du canton. Il ajoute que ce problème est régulièrement abordé avec le SPS mais qu'aucune solution n'est trouvée pour le moment. Pour rappel, toutes les charges et les revenus liés aux soins sont transmis au SPS qui doit ensuite transmettre son correctif. Comptablement, ces provisions doivent être passées et il est espéré que le retard d'une année soit rattrapé rapidement.

g. Approbation

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'approuver les comptes.

→ Les comptes 2023 tels que présentés et envoyés avec la convocation, et sur préavis favorable de la Commission financière, sont approuvés à l'unanimité par les délégué.e.s.

→ Le bilan 2023 tel que présenté et envoyé avec la convocation, et sur préavis favorable de la Commission financière, est approuvé à l'unanimité par les délégué.e.s.

Monsieur le Président remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont établis les comptes ou qui y ont contribué, tout spécialement le service des finances.

5. **Démissions et élections**

Mme Myriam Müller a démissionné de son poste de conseillère communale. Elle a été remerciée pour le travail accompli par le Comité directeur.

La Commune propose M. Stéphane Dutoit en remplacement de Mme Myriam Müller.

→ Par acclamation, M. Stéphane Dutoit est élu.

6. Divers

a. Avancée des travaux

Jérôme Jourdan, Président de la Commission de bâtisse, prend la parole. L'ancien hôpital (Foyidzo) est pratiquement au terme de sa rénovation. Le CMV a pris possession de ses locaux fin février. Le local d'imagerie devrait être terminé ces prochains jours et la radiologie de l'HFR déménagera début juillet. Pro Senectute prendra également possession des lieux dans le même temps.

Ensuite, 5 à 6 mois de travaux sont prévus dans les bâtiments des Misets (Bouébo) et du Petit Paradis (Rayèta).

Les locataires ont été rencontrés aujourd'hui encore pour entendre leurs doléances.

✎ Roland Besse a annoncé préalablement un divers pour revenir sur la question qui a été débattue lors de la dernière assemblée de février 2024 sur les prestations complémentaires. Monsieur le Directeur lui a indiqué que lors des admissions en EMS, les familles et bénéficiaires potentielles sont informées sur les prestations complémentaires et Marc Fahrni l'a informé que dans le budget du canton, seul deux tiers du montant alloué à cet effet est dépensé. Roland Besse indique qu'il n'avait pas ces informations. Il se pose donc la question par rapport à l'égalité de traitement. En effet, les bénéficiaires des homes et de l'aide et soins à domicile sont correctement informés, mais certain.e.s retraité.e.s n'entrent pas en EMS et ne bénéficient pas d'aide et de soins à domicile. Il complète que dans le district, des représentants de Pro Senectute vont avoir des informations qui pourront être données. Il indique que beaucoup de citoyen.ne.s ont droit à ces prestations, qui sont prises en charge par le canton. Toutefois, les critères établis sont compliqués à comprendre. Roland Besse souhaiterait que les représentants députés interviennent auprès du Grand Conseil, car une pièce maîtresse pour savoir si les prestations complémentaires peuvent être touchées est la déclaration d'impôts. Il a aussi suggéré également à Monsieur le Président d'aborder cette thématique auprès de la Conférence des Préfets. Monsieur le Président confirme qu'il fera le nécessaire mais ajoute qu'au niveau régional, trois niveaux d'intervention sont possibles :

- Pro Senectute, qui a désormais une antenne en Veveyse
- L'ACV dans le cadre de la commission Senior
- La section veveyse des retraités fribourgeois

Ces trois organismes pourront donner l'impulsion aux Communes.

Jérôme Jourdan indique qu'effectivement, Pro Senectute va être actif et qu'un mandat sera conclu par l'ACV, avec l'engagement qu'une assistante sociale épaulera les citoyens.

La parole est passée à Marc Fahrni. Il souligne que le budget alloué aux prestations complémentaires n'est pas entièrement utilisé car les demandes ne sont pas faites. La DFIN et la DSAS collaborent. Marc Fahrni participe à de nombreuses commissions du social et il pense que les citoyen.ne.s ont besoin d'être informés par la proximité et que cela aura beaucoup plus d'efficacité, vu ce qui sera mis en place avec l'ACV. Il précise qu'il existe 24 prestations complémentaires différentes et qu'il serait judicieux d'avoir un système plus simple.

Monsieur le Directeur remercie les délégué.e.s pour l'approbation des comptes. Il remercie grandement Carole Dumas et le service des finances pour le travail conséquent accompli. Il remercie l'ensemble des cadres et spécifiquement les directeur.trice.s des homes.

👤 Laurent Menoud félicite le RSSV pour la tenue des comptes. Il indique toutefois que ces résultats font pression sur les Communes notamment sur leurs budgets et sur la gestion de trésorerie. Il serait d'avis d'oser établir des budgets plus serrés avec moins de marges. Monsieur le Directeur répond que les budgets n'étaient pas gonflés mais qu'ils ont été faits en tenant compte du contexte relativement difficile d'il y a deux ans. Ces budgets sont élaborés au plus juste et avec les connaissances à disposition.

Monsieur le Président remercie très sincèrement le Directeur général et son assistante, la Directrice des finances et son équipe, les chef.fe.s de services, les collaborateur.trice.s du RSSV. Il remercie également l'ensemble des délégué.e.s pour leur confiance.

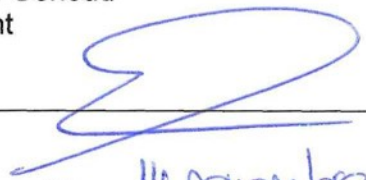
La séance est levée.

Bossonnens, le 5 juin 2024

François Genoud
Président


Joanne Neyroud
Secrétaire

PV approuvé le

 14 novembre 2024